

RÉPONSE À RTL : LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DANS LES CAF SONT DUS AUX POLITIQUES MISES EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT ET NON AUX AGENTS...

Le 10 Juin 2022, le média RTL titrait : « Pourquoi la CAF accuse un retard de traitement des dossiers ? » avec comme éléments d'explication de ce retard, un absentéisme élevé, des failles informatiques et la réforme récente des APL.

Cet article fait suite à un reportage diffusé au journal télévisé de TF1, où la Direction de la CAF de la Drôme justifie, entre autres, des fermetures d'accueil pour rattraper le retard, par l'absentéisme des agents. L'absentéisme dont il est question concerne la période de contamination par le variant omicron pendant laquelle les agents de la CAF ont été touchés comme toute la population.

Les véritables explications viennent des COG (Conventions d'Objectifs et de Gestion) successives qui diminuent le nombre de postes dans les CAF alors que la charge de travail augmente, mais aussi de la réforme des APL, réforme injuste, qui en plus a été mise en place dans un contexte difficile de crise sanitaire, avec une préparation insuffisante et des nombreux dysfonctionnements informatiques.

Certains propos relatés par RTL sont injurieux et totalement hors de la réalité : **« ... manque d'exigence de la hiérarchie : bon nombre d'agents sont passés du télétravail à la télé tout court, dans leur salle à manger. »**

Le télétravail est loin d'être une sinécure, les agents de la Sécurité sociale ont dû s'adapter au télétravail pendant la crise sanitaire, bien souvent avec du matériel inadapté. Dans beaucoup de CAF, les horaires de travail ont évolué pour travailler un maximum pour minimiser l'impact du système informatique à bout de souffle. Tous les agents ont fait preuve d'adaptabilité pour ne pas pénaliser les allocataires ayant toujours comme objectif de payer le juste droit à tous dans les meilleurs délais.

.../...

.../...

En parallèle, la politique drastique du ministère de la santé et des solidarités quant aux économies de fonctionnement imposées aux CAF, au travers des COG est venue renforcer le manque de moyens humains ! Ce ne sont pas moins de 2 000 agents non remplacés de 2018 à 2022, là pourtant ils se seraient avérés plus que nécessaire face à tous les évènements qu'ont connus les CAF ces trois dernières années (réforme APL, nouvelles missions comme le recouvrement des pensions alimentaires, paiement des différentes aides du gouvernement pendant le COVID, problèmes informatiques, télétravail imposé dans des conditions parfois insupportables...).

C'est évident : travailler dans des conditions déplorables avec des outils obsolètes et de moins en moins de bras... c'est mission impossible !

La FNPOS CGT, n'a eu de cesse de revendiquer des moyens humains auprès de l'employeur et du ministère de tutelle pour faire face à la situation et surtout rendre un service de qualité et de proximité que les citoyens sont en droit d'attendre !

Enfin, quand RTL parle de « démotivation pour des maigres salaires », alors oui, les agents ont de maigres salaires, mais ils ont continué à travailler sans relâche, en faisant des heures supplémentaires, souvent imposées, pour pallier les défaillances des directions nationales. Tout cela, **SANS AUCUNE RECONNAISSANCE** salariale collective depuis plus de 10 ans ! Alors même que toutes les organisations syndicales revendiquent une augmentation de la valeur du point pour faire face à l'inflation et rendre aux agents le salaire qu'ils ont perdu depuis tant d'années, les directions restent sourdes et jouent la montre pour faire traîner la négociation salariale !

Pour information, un agent qui rentrait à la CAF il y a 20 ans avait un salaire 30 % au-dessus du SMIC, aujourd'hui, les 3 premiers niveaux de la classification salariale sont en dessous du SMIC et les employeurs doivent mettre en place des mesures unilatérales sur les « bas salaires » pour ne pas être hors la loi !

C'est pourquoi, nous demandons à RTL de revenir sur ses propos en présentant des excuses aux agents des CAF.


Denis Lalys
Secrétaire Général

Montreuil le 20 juin 2022

 **FÉDÉRATION
DES
ORGANISMES
SOCIAUX**

Fédération Nationale **CGT** des
Personnels des **O**rganismes **S**ociaux
263, rue de Paris Case 536 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 87 01